HM FORMATION

Programme de formation

Pratique du droit des sociétés

Domaine : Droit des affaires

Durée : 14h

Objectifs :

- Cerner les modalités d'exécution des opérations d'entreprise à chaque étape
- Identifier et appliquer les règles d'exception afférentes au type de société
- Organiser en pratique le « rétro planning » des opérations projetées
- Rédiger les actes afférents

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaissances générales en droit des sociétés souhaitable

Public : Toute personne souhaitant bénéficier d'une actualisation complète en droit des sociétés

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

INCIDENCE DES ORDONNANCES ET DÉCRETS COVID-19 SUR LA VIE DES SOCIÉTÉS2. QUID DE LA SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS LÉGALES DEPUIS LA LOI PACTE ?

Dossier unique à la création d'entreprise
Guichet unique dématérialisé « GUD »
Le Registre général
Simplification des obligations déclaratives en particulier pour les EIRL
Annonces légales sur des supports habilités à recevoir les annonces légales « SHAL » et non plus des JAL
Avis au BODACC précisions pour les GIE et les cessions de fonds de commerce

BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS : NOUVEAU RÉGIME

Registre des bénéficiaires effectifs : modalités précisées par décret
Suppression du DIBE qui est remplacé par une déclaration
Formulaire M'BE de déclaration des bénéficiaires effectifs
Nouveaux délais pour déclarer les bénéficiaires effectifs
Révélation des Bénéficiaires effectifs
Copie intégrale des informations déclarées
Nouvelles autorités compétentes habilitées à demander au greffier la communication des informations afférentes aux bénéficiaires effectifs
Actualité du contenu des dépôts d'actes en annexe au RCS
Extension du système abrégé du bilan et compte de résultat

VIE JURIDIQUE DES ENTREPRISES

Nouvelles règles relatives à l'intérêt social, la raison d'être statutaire, les sociétés à mission : que dit le décret ?
Nouvelles règles relatives à la direction et l'administration de l'entreprise : le remplacement d'un dirigeant unique en cas de décès ou d'incapacité
Nouvelles règles relatives au commissariat aux comptes : seuils de certification des comptes, nomination du titulaire et du suppléant, selon le cas, durée et fin de mandat, et les situations intermédiaires. La mission « allégée » des commissaires aux comptes
Les nouvelles règles en matière de répartition des droits de vote en cas de démembrement de la propriété des titres
Quid des sociétés civiles ?

CESSIONS DE TITRES ET ÉMISSION

Comment tenir un Registre des mouvements de titres pour les sociétés commerciales de capitaux ou pour les sociétés civiles ?

OPÉRATIONS DE CAPITAL : CLASSIFICATION, ÉTAPES INDISPENSABLES ET MODALITÉS DE RÉALISATION

Règles de délégation en cas d'augmentation de capital
Augmentations de capital sans apports nouveaux des associés, avec apports nouveaux, ou différées, sans DPS réalisées
Réductions de capital motivées ou non motivées par les pertes
Opérations successives d'augmentation et de réduction

PROROGATIONS DE DURÉE

Règles relatives à la prorogation de durée des sociétés
Délais à respecter selon la forme : comment éviter les écueils ?

OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION : NOUVELLES RÈGLES

Suppression de la déclaration de conformité des SAS et SCA participant à une fusion ou à une scission de droit interne
Extension des régimes de fusion simplifiée aux sociétés civiles et entre sociétés soeurs

HM FORMATION

DISSOLUTIONS : ACTUALITÉ ET POINT SUR LA DISSOLUTION D'UNE SOCIÉTÉ « IN BONIS »

Suppression de l'obligation d'enregistrement fiscal du PV de dissolution
Le cas particulier de la société «in bonis »

LIQUIDATIONS

Cas particulier des comptes de liquidation non approuvés et/ou du quitus non donné au liquidateur
Cas de refus de radiation du RCS rejetée pour défaut de déclaration du ou des bénéficiaires effectifs

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)